**Ville de Genève**
**Conseil municipal**

# M-1640 A

## Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 8 septembre 2021 de Mmes et MM. Valentin Dujoux, Louise Trottet, Yves Herren, Vincent Milliard, Denis Ruysschaert, Uzma Khamis Vannini, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Philippe de Rougemont et Leyma Milena Wisard Prado: «Promouvoir et faciliter la mobilité douce pour le monde professionnel: un gain pour toutes et tous!»

*10 mai 2023*

**Rapport de Mme Florence Kraft-Babel.**

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 2 novembre 2022, il a été étudié lors des séances des 31 janvier, 20 février, 14 et 21 mars 2023, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

– l'urgence climatique votée en Ville de Genève en mai 2019, ainsi que les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) présentées en août 2021;
– l'importance des coûts (en argent et en temps) et des nuisances (de bruit comme de pollution de l'air) pour la collectivité que représentent la recherche de stationnement et les déplacements motorisés pour les professionnel-le-s;
– le gain sur la santé et le porte-monnaie que représente l'utilisation du vélo, y compris pour les professionnel-le-s dont l'activité le permet;
– les évolutions et innovations importantes dans les offres de vélos (vélo traditionnel, vélo électrique, vélo-cargo, vélo de fret, triporteur, etc.), ouvrant ainsi de nouvelles possibilités pour les déplacements dans le cadre d'activités professionnelles;
– que de nombreuses activités professionnelles (livraisons, travaux d'électricité ou de plomberie, services traiteur, etc.) peuvent être réalisées de manière partielle, voire totale, avec l'utilisation de vélos adaptés;

- que les entreprises ont une influence importante sur la mobilité en ville de Genève et que des réflexions coordonnées permettraient de fluidifier en partie la circulation;
- le développement, la pérennisation et l'utilisation soutenue de nouveaux axes cyclables en ville de Genève, ainsi que l'occupation réduite de l'espace public que représente un vélo par rapport à un véhicule motorisé;
- la nécessité de faire preuve d'innovation en matière de mobilité professionnelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter les alternatives aux véhicules motorisés aux professionnel-le-s qui débutent une activité sur le territoire de la ville de Genève, notamment par le biais de la Fondetec, ainsi qu'aux entreprises déjà implantées sur le territoire municipal;
- à encourager et à soutenir, par exemple avec des locations, les entreprises qui souhaitent tester pendant six mois l'intégration d'alternatives aux véhicules motorisés dans leur logistique de livraison et/ou de déplacements professionnels;
- à adapter la largeur des pistes et bandes cyclables existantes et futures au gabarit plus élevé des vélos-cargos et assimilés, avec une largeur minimale de 3,5 m pour les pistes bidirectionnelles;
- à créer des espaces de livraison et des places de stationnement pour vélos-cargos, triporteurs et autres vélos dont le gabarit est supérieur aux vélos traditionnels, par exemple en transformant une partie des places de livraison actuellement destinées aux véhicules professionnels motorisés;
- à s'entretenir avec le Conseil d'Etat afin de mener des études pour créer, sur le territoire municipal, des hubs de livraison urbains facilitant la logistique du dernier kilomètre.

**Séance du 31 janvier 2023**

*Audition de M. Valentin Dujoux, motionnaire*

M. Dujoux explique que cette motion vise à développer la mobilité douce des professionnels, notamment dans les livraisons. Il mentionne que ce texte est issu de l'association Artisans à vélo, et de la Fondetec. L'objectif est de faire connaître aux livreurs des alternatives aux véhicules motorisés, en particulier les vélos-cargos. Dans cette perspective, il est à considérer la place que prennent ces véhicules sur la chaussée et leur espace de stationnement. Il relève à ce sujet qu'il conviendrait de s'entretenir avec le Conseil d'Etat pour déterminer une solution «pour le dernier kilomètre de livraison». Il précise que cette motion est

pragmatique et vise à accompagner une révolution déjà en route, que des plombiers, des menuisiers ou des restaurateurs travaillent avec des vélos-cargos.

Un commissaire demande si la largeur des pistes cyclables est définie par la Confédération. M. Dujoux l'ignore mais il mentionne que la largeur habituelle d'une piste cyclable est de 2 mètres.

Un autre commissaire s'inquiète de la rentabilité économique des utilisateurs de ce nouveau moyen.

Afin de répondre à ces diverses interrogations, la CAE décide d'auditionner l'association Artisans à vélo et M^me^ Frédérique Perler, magistrate.

**Séance du 20 février 2023**

*Audition de M^me^ Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M^me^ Charlotte Malignac, directrice du département, ainsi que de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité*

M^me^ Perler déclare que les invites sont très précises, et elle mentionne qu'il n'est plus concevable de dessiner une bande ou une piste cyclable qui ne puisse pas accueillir des vélos-cargos. Elle ajoute que les places pour les triporteurs et les vélos-cargos sont une nécessité. Elle pense que la troisième invite est la plus importante puisque le plan directeur communal prévoit des nouveaux modes de déplacement. Elle y est globalement favorable mais précise qu'à cet instant, la Ville n'a pas encore travaillé sur ce sujet pour répondre à cette motion.

M. Betty déclare que la Ville réfléchit avec le Canton comment créer des espaces dédiés aux vélos-cargos. Il ajoute qu'il n'y a pas beaucoup de sollicitations concernant les deux premières invites, que les idées portent plutôt sur des nano-hubs ou des containers de livraison. La crainte est de créer des structures encombrant l'espace public. Il ajoute qu'une société propose de mettre à disposition des casiers utilisables par les commerçants et leurs clients.

**Séance du 14 mars 2023**

*Audition de M. Alexandre Rousset, président et cocréateur de l'association Artisans à vélo, et de M. Jérôme Saugy, créateur de Levain.ch et membre de l'association Artisans à vélo*

M. Rousset explique que l'utilisation du vélo dans le milieu professionnel n'étant pas représentée, il a eu l'idée de créer une association. Il remarque que le tertiaire n'est guère intéressé par les vélos-cargos puisque les personnes travaillant

dans ce domaine peuvent se déplacer simplement à vélo. Il précise toutefois que certains artisans comme des plombiers peuvent se déplacer à vélo-cargo selon les chantiers.

M. Saugy déclare n'avoir jamais livré de pain (150 000 pains produits) en voiture, le vélo représentant une vraie solution. Il déclare qu'au-delà de la notion environnementale, c'est une dynamique économique dont il est question puisqu'une camionnette serait une perte de temps et d'argent. Il ajoute qu'avec des moyens relativement faibles, il est donc possible de faire fonctionner une entreprise.

Un commissaire demande quels sont leurs besoins concrets pour se déplacer ou se parquer, et si un vélo-cargo a le droit d'utiliser une place de livraison. M. Saugy répond que plus de pistes et de bandes cyclables serait bienvenu. Il remarque que pour le moment les vélos-cargos stationnent comme ils peuvent.

Ses employés livrent dans les boîtes à lait et stationnent durant 15 secondes, et il ne croit pas que des places obligatoires soient judicieuses dans ce contexte. Cela étant, il déclare qu'une place de vélo-cargo pour un plombier est une nécessité. M. Saugy répond que cela dépend si vous êtes en train de livrer. Il mentionne alors que le pire est de voir un vélo-cargo sur une place de voiture car c'est très mal vu par les usagers habituels qui ne comprennent pas pourquoi on les prive d'un espace de stationnement. L'idéal serait, selon M. Saugy, de définir une nouvelle signalétique qui permette à tous les usagers de comprendre que les vélos-cargos sont acceptés sur ces places.

Un commissaire demande s'il existe des normes pour les vélos-cargos. M. Saugy répond qu'il n'y a pas de réglementation sur le terme «cargo», les véhicules se modulant en fonction des charges. Il ajoute avoir des caisses permettant de porter jusqu'à 60 kilos de pain. Il précise que chaque usager détermine le véhicule qui lui convient.

Une commissaire demande si le fait d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les vélos-cargos serait judicieux. M. Rousset répond que cela représenterait une contrainte puisque pour le moment les vélos ont la liberté de se parquer où ils souhaitent. M. Saugy aimerait sensibiliser à terme les grandes entreprises, car si une grande entreprise comme les SIG utilisait des vélos-cargos, les gens seraient sensibilisés.

Une commissaire demande si les auditionnés représentent une entreprise. M. Rousset répond que l'association porte une appellation qui regroupe des artisans, soit une quarantaine de membres qui sont essentiellement des indépendants.

Elle demande encore si leur association forme des personnes. M. Rousset répond par la négative.

Concernant le projet de motion, M. Saugy signale que la Fondetec n'est pas l'interlocuteur idéal, mais que le texte devrait plutôt mentionner l'association Artisans à vélo, Ovo Logistics, Mobilidée ou une liste exhaustive des garagistes qui commercialisent les vélos et qui peuvent ainsi renseigner les entrepreneurs. Par ailleurs, M. Rousset ajoute qu'il est déjà possible de louer des vélos-cargos sur Internet et que par conséquent laVville n'a pas besoin d'allouer de fonds dans ce sens. L'idée serait plutôt de communiquer sur les solutions existantes. Sur la taille des pistes cyclables bidirectionnelles: la voie verte mesure 2,5 m de large et elle est suffisante pour réaliser des croisements. Vouloir une largeur minimale de 3,5 m peut être un frein au développement des pistes. Si la place n'est pas suffisante on risque, en effet, de ne pas voir apparaître de piste cyclable alors qu'une piste de taille inférieure serait déjà un gros gain. En outre, il pense qu'il serait bon de faire des pistes cyclables adaptées aux vitesses.

**Séance du 21 mars 2023**

*Discussion et vote*

Le président demande s'il y a des propositions d'amendements.

M. Dujoux, motionnaire, estime qu'il est possible d'apporter des adaptations.

Un commissaire propose alors de retirer la première invite qu'il trouve exagérée.

*Vote de la suppression de la première invite*

La suppression de la première invite est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

M. Dujoux propose ensuite de supprimer la précision de «minimales de 3,5 mètres» dans la troisième invite, en indiquant «avec une largeur adaptée pour des pistes bidirectionnelles».

*Vote de l'amendement sur la troisième invite, à savoir le remplacement de «minimales de 3,5 mètres» par «avec une largeur adaptée pour des pistes bidirectionnelles»*

L'amendement de la 3e invite est accepté à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Sur la quatrième invite, le président rappelle que les représentants des Artisans à vélo étaient inquiets de se retrouver opposés aux livreurs, et proposaient de clarifier la situation actuelle.

M. Dujoux propose de supprimer la seconde partie de l'invite et de conserver «à créer des places de stationnement et de livraison pour vélos-cargos et triporteurs».

*Vote de l'amendement de la quatrième invite, soit suppression de la seconde partie de l'invite pour ne garder que «à créer des places de stationnement et de livraison pour vélos-cargos et triporteurs»*

Cet amendement sur la 4e invite est accepté à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

*Vote de la M-1640 ainsi amendée*

La motion M-1640 amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 EàG, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à encourager et à soutenir, par exemple avec des locations, les entreprises qui souhaitent tester pendant six mois l'intégration d'alternatives aux véhicules motorisés dans leur logistique de livraison et/ou de déplacements professionnels;
– à adapter la largeur des pistes et bandes cyclables existantes et futures au gabarit plus élevé des vélos-cargos et assimilés, avec une largeur adaptée pour des pistes bidirectionnelles;
– à créer des espaces de livraison et des places de stationnement pour vélos-cargos et triporteurs;
– à s'entretenir avec le Conseil d'Etat afin de mener des études pour créer, sur le territoire municipal, des hubs de livraison urbains facilitant la logistique du dernier kilomètre.